

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du jeudi 7 décembre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **FBPA-013-15117/23/BM**

### **■ Organisation des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Ajustements 69312**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération FBPA-004-12805/22/BM du 15 décembre 2022, délibération FBPA-033-13479/23/BM du 16 mars 2023 et la délibération FBPA-013-14156/23/BM du 29 juin 2023, le Bureau de la Métropole a approuvé l'ajustement de l'organigramme général des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que les ajustements des organigrammes des six Directions Générales Déléguées entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> Juillet 2023.

En raison de transferts de diverses compétences (éclairage public, voirie, parking d'Istres), d'accueil de nouvelles activités (ZMEL, reprise en régie direct des halles de Miramas) et d'adaptation de l'organisation en faveur d'une meilleure efficacité des services, il est proposé à l'approbation du Bureau de Métropole, après avis du comité social et territorial, un ajustement organisationnel nécessaire à l'internalisation de ces compétences et activités Métropolitaines.

En conséquence la direction générale des services, la direction générale déléguée Appui et Services, la direction générale déléguée Transition Environnementale, Culture, Sport et Equipements, la direction générale déléguée Mobilités, Infrastructures et Voirie, la direction générale déléguée Développement Economique, Innovation, Attractivité et Relations Internationales, adaptent leurs organisations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique dite « 3Ds » et notamment l'article 181 ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération N° FBPA-004-12805/22/BM du 15 décembre 2022 relative à l'Organisation des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération N° FBPA-033-13479/23/BM du 16 mars 2023 relative à l'Organisation des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence— Ajustements ;
- La délibération N° FBPA-013-14156/23/BM du 29 juin 2023 relative à l'Organisation des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence— Ajustements ;
- L'avis du Comité Social et Territorial.

**Où le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés les ajustements des organigrammes de la direction générale des services, de la direction générale déléguée Appui et Services, de la direction générale déléguée Transition Environnementale, Culture, Sport et Equipements, de la direction générale déléguée Mobilités, Infrastructures et Voirie, de la direction générale déléguée Développement Economique, Innovation, Attractivité et Relations Internationales.

**Article 2 :**

Est approuvée l'organisation ajustée des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tel que présentée au sein de l'annexe 1.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL